



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الدورة الثانية والثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون
جيبوتي، ٣-٤ ربيع الأول ١٤٤٠ هـ / ١١-١٢ نوفمبر ٢٠١٨ م



La 32^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération
Djibouti, les 11-12 Novembre 2018 (03-04 Rabi'1 1440H)

Décisions et Recommandations de la 32^{ème} Session

du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

Résolution n°1/32-C/1440 :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport du Secrétariat Général concernant les activités et réalisations de l'Organisation au cours de l'intersession entre la quatorzième conférence générale, tenue à Rabat en 1438 H/2016 et la réunion du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération, tenue à Djibouti en 1440 H/2018 ;

Et a décidé ce qui suit :

Exprime sa considération au Secrétariat Général de l'Organisation, pour les efforts qu'il a déployés sous la conduite de Son Excellence le Secrétaire Général, l'Ingénieur Omar Abdallah Kadi, en faveur de l'amélioration continue des performances de l'Organisation, dans le droit-fil de la réalisation de ses objectifs et de la promotion de ses activités, pour le plus grand bien des capitales et villes membres de l'Organisation.

Résolution n°2/32-C/1440 :

Le Conseil a pris connaissance des budgets généraux effectifs de l'Organisation et du Fonds de Coopération, tels que contresignés par l'auditeur légal, concernant l'exercice 2016,

Et a décidé ce qui suit :

Approuve le budget général effectif de l'Organisation et du Fonds de coopération, tel que révisé et approuvé par l'auditeur légal qui en a la charge/Al Ayouti et associés, comptables et auditeurs légaux/, au titre de l'exercice 2016, et recommande sa présentation pour adoption à la quinzième Conférence Générale de l'Organisation.



بسم الله الرحمن الرحيم

الدورة الثانية والثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون

جيبوتي، ٣-٤ ربيع الأول ١٤٤٠هـ / ١١-١٢ نوفمبر ٢٠١٨م



La 32^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

Djibouti, les 11-12 Novembre 2018 (03-04 Rabi'1 1440H)

Résolution n°3/32-C/1440 :

Le Conseil a pris connaissance des budgets généraux effectifs de l'OCVI et du Fonds de Coopération pour l'exercice 2017, tels qu'approuvés par l'auditeur légal,

Et a décidé ce qui suit :

Approuve le budget général effectif de l'OCVI et du Fonds de Coopération, tel que révisé et contresigné par l'auditeur légal qui en a la charge/Al Ayouti et associés, comptables et auditeurs légaux/, au titre de l'exercice financier 2017, et recommande sa présentation pour adoption à la quinzième Conférence Générale de l'Organisation.

Résolution n°4/32-C/1440 :

Le Conseil d'Administration a passé en revue la Note du Secrétariat Général concernant l'adoption du Statut de l'OCVI, après le parachèvement de ses procédures de révision et d'élaboration de sa version définitive ;

Et a décidé :

D'adopter dans sa version définitive, le Statut de l'Organisation des Capitales et Villes Islamiques.

Résolution n°5/32-C/1440 :

Ayant pris connaissance de la Note du Secrétariat Général, au sujet des demandes d'adhésion à l'OCVI, en qualité de membres actifs, reçues des villes suivantes :

- Kashan, République Islamique d'Iran ;
- Khan Younes - Gaza, Etat de Palestine ;
- Mairie de Nganha, République du Cameroun.

Le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit :

Approuve l'adhésion des villes de Kashan, République Islamique d'Iran, Khan Younes - Gaza, Etat de Palestine, et Nganha, République du Cameroun, en tant que membres actifs de l'OCVI, à compter de l'année 2019.



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الدورة الثانية والثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون

جيبوتي، ٣-٤ ربيع الأول ١٤٤٠ هـ / ١١-١٢ نوفمبر ٢٠١٨ م



La 32^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

Djibouti, les 11-12 Novembre 2018 (03-04 Rabi'1 1440H)

Résolution n°6/32-C/1440 :

Ayant pris connaissance de la Note du Secrétariat Général, au sujet des demandes d'adhésion à l'OCVI, en qualité de membres associés, adressées par les instances ci-après :

- Ministère de la Planification, District de Khartoum, République du Soudan ;
- Fédération des municipalités d'Almenya, République du Liban.

Le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit :

Approuve l'adhésion du Ministère de la planification, District de Khartoum, et de la Fédération des municipalités d'Almenya, République du Liban, en qualité de membres associés de l'OCVI, à compter de l'exercice 2019.

Résolution n°7/32-C/1440 :

Ayant passé en revue la Note du Secrétariat Général au sujet de la présentation du rapport de suivi du versement des contributions annuelles des membres de l'Organisation, dues à l'OCVI et au Fonds de Coopération, au titre de l'exercice 2017 ;

Le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit :

Proroger le mandat accordé au Secrétariat Général pour renforcer le suivi des arriérés de contributions, et de proroger, également, le mandat de S.E. le Secrétaire Général de l'Organisation, pour le rééchelonnement des arriérés de contributions, à la lumière des décisions prises à ce sujet par les précédentes sessions du Conseil d'Administration et de la Conférence Générale.

Résolution n°8/32-C/1440 :

A l'occasion de la 32^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération, tenue à Djibouti, Capitale de la République de Djibouti, à l'invitation de la Mairie de Djibouti, les 3 et 4 Rabi' Al-awwal 1440 H/ 11 et 12 novembre 2018 ;

Le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit :

Adresser des télégrammes de remerciements à :

- Son Excellence M. Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti ;
- Son Excellence M. Abdelkader Kamel Mohamed, Président du Conseil des Ministres de la République de Djibouti ; et
- Son Excellence Madame Fatima Awaleh Osman, Maire de Djibouti.